



Arne Hoel / World Bank

Feuille de Route sur les Engrais et la Santé des Sols en Afrique de l'Ouest et au Sahel

« Cultiver l'avenir en nourrissant les Sols »



Table des matières

Contexte : les crises et l’insécurité alimentaire et nutritionnelle.....	4
1. La problématique : les défis du secteur agricole en Afrique de l’Ouest et au Sahel sont étroitement liés à la problématique de la filière engrais et de la santé des sols.....	4
Une agriculture marquée par une faible productivité liée à la mauvaise santé de sols.....	4
Une filière des engrais en souffrance.....	5
Les opportunités de renforcement de la filière et pour l’amélioration de la santé des sols....	6
2. La Feuille de route et la Déclaration de l’Afrique de l’Ouest et du Sahel.....	7
Cadrage de la Feuille de route pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel avec le Plan d’action Africain pour les engrais et la santé des sols.....	7
Les 4 axes prioritaires du projet de Plan d’Action pour l’Afrique.....	7
Les 7 engagements du projet de Déclaration pour le Plan d’Action pour l’Afrique.....	8
3. Les 12 actions prioritaires de la Feuille de Route pour l’Afrique de l’Ouest et le Sahel.....	10
Axe 1 : Amélioration des politiques, des investissements, des financements et des marchés pour une gestion durable de la santé des sols et des engrais.....	10
Action prioritaire #1 : Améliorer l’accès à l’information sur les marchés des intrants agricoles.....	10
Action prioritaire #2 : Renforcer et compléter le cadre réglementaire régional sur le contrôle de la qualité des engrais.....	10
Action prioritaire #3 : Améliorer l’efficacité des programmes de subvention des engrais dans tous les pays concernés.....	11
Action prioritaire #4 : Réviser les politiques fiscales et douanières sur les engrais et des éléments constitutifs entre les pays de la CEDEAO.....	12
Axe 2 : Amélioration de l'accès aux engrais minéraux et organiques.....	13
Action prioritaire #5 : Augmenter la production locale d’engrais minéraux et organiques.....	13
Action prioritaire #6 : Faciliter et encourager le commerce sous-régional des engrais.....	13

Action prioritaire #7 : Renforcer les capacités et étendre le réseau des distributeurs d'intrants agricoles.....	14
Action prioritaire #8 : Stimuler la demande et valoriser l'utilisation des engrais par les producteurs et productrices agricoles.....	15
Axe 3 : Meilleure efficacité, résilience et utilisation durable des apports d'engrais minéraux et organiques, et amélioration des interventions sur la santé des sols.....	17
Action prioritaire # 9 : Renforcer la surveillance de la santé des sols Ouest africains.....	17
Action prioritaire #10 : Renforcer les capacités des organes de recherche pour améliorer la fertilité et la santé sols de la région.....	18
Axe 4 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour une gestion durable de la santé des sols et des engrais.....	19
Action prioritaire #11 : Renforcer les capacités humaines et opérationnelles des services de vulgarisation.....	19
Action prioritaire #12 : Sensibiliser les décideurs et les autres parties prenantes sur l'importance des engrais et la santé des sols.....	19
4. Questions transversales.....	20
5. Suites à donner.....	20
6. Acronymes.....	23
7. Annexes.....	24
Annexe 1 : Les objectifs spécifiques de la Feuille de route et de la Table ronde de Lomé.....	24
Annexe 2 : résumé des produits attendus pour les 4 résultats ou Axes prioritaires du Plan d'action pour les engrais et la santé des sols en Afrique.....	25
Annexe 3 : Les étapes de la préparation et de la mise en œuvre de la Feuille de route.....	26

Dans un contexte de crise mondiale, aux causes et aux conséquences multiples, les destins de l'agriculture, de la sécurité alimentaire, et du développement en Afrique de l'Ouest et au Sahel sont étroitement liés, alors que la filière des engrais est au cœur du problème, mais aussi de la solution.

Contexte : les crises et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

La crise mondiale actuelle, qui est le résultat de différents chocs et de différents bouleversements, impacte sévèrement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, tout particulièrement en Afrique de l'Ouest. Dans cette région, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë a augmenté de 40 pour cent au cours de la dernière année seulement¹. Si des mesures appropriées ne sont pas rapidement prises, ce sont 44,8 millions de personnes qui pourraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire entre juin et août 2023.

Afin de faire face à cette crise alimentaire et nutritionnelle, le secteur agricole a, plus que jamais, un rôle stratégique et majeur à jouer et, si les défis sont importants, les potentialités de développement sont bien réelles. Avec plus de 30 % du PIB de la région provenant de l'agriculture et plus de 55 % de sa population vivant dans les zones rurales, le secteur agricole joue un rôle capital en Afrique de l'Ouest, tant au niveau de l'emploi que par sa capacité à produire la nourriture nécessaire pour alimenter sa population. L'agriculture représente actuellement la principale source de revenus de 80 pour cent de la population rurale et emploie près de 46 pour cent en moyenne (2010-2020) de la main-d'œuvre de la région. En ce qui concerne sa capacité à subvenir aux besoins alimentaires de sa population, elle posséderait même le potentiel pour nourrir ses 418 millions d'habitants.

1. La problématique : les défis du secteur agricole en Afrique de l'Ouest et au Sahel sont étroitement liés à la problématique de la filière engrais et de la santé des sols

Une agriculture marquée par une faible productivité liée à la mauvaise santé de sols

Le développement du secteur agricole dans la région est fortement entravé par la mauvaise santé de sols, caractérisée par leur carence en nutriments, elle-même liée à un déficit d'apport en engrais. La crise mondiale de la filière des engrais, exacerbée par la guerre en Ukraine, la pandémie de COVID-19, ainsi que la crise énergétique, a considérablement amplifié ce déficit, notamment en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Au cours de sa déclaration du 15 novembre 2022 lors de la réunion du G20, le Secrétaire Général de l'ONU, M. António Guterres, a mis en garde contre les effets de l'effondrement du marché mondial des engrais, indiquant que ceci pourrait mettre en péril la production alimentaire dans les années à venir, impactant notamment les pays qui ne disposent pas de la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour mener des programmes de soutien qui permettraient de maintenir le prix d'achat des engrais à un niveau acceptable.

.....
¹ <https://data.humdata.org/dataset/cadre-harmonise>

Les chiffres reliant les apports moyens d'intrants avec les rendements obtenus pour des denrées alimentaires de base reflètent bien l'intensité du problème ainsi que ses conséquences². En effet, malgré quelques progrès enregistrés par certains pays dans la mise en œuvre de la Déclaration d'Abuja sur les engrais, force est de constater que les objectifs n'ont généralement pas été atteints. L'utilisation d'engrais minéraux en Afrique sub-saharienne, avec à peine 20 kg³ de nutriments par an et par hectare de terres cultivées, reste encore très faible par rapport à la moyenne mondiale qui est de 146 kg/ha (175 kg/ha en Inde et 393 kg/ha en Chine), et ne permet pas de compenser la perte des éléments nutritifs du sol qui sont emportés chaque année via la production agricole et la dégradation des sols.

De plus, sans s'attaquer aux problèmes de santé des sols, les petits exploitants agricoles ne peuvent pas bénéficier des gains de productivité offerts par l'amélioration végétale et la mise en place de pratiques agronomiques améliorées. Par exemple, en raison de la mauvaise santé des sols, les augmentations de rendement des variétés de cultures améliorées sont estimées à seulement 28 pour cent en Afrique, contre 88 pour cent en Asie.⁴

En conséquence et en termes de valeur absolue, les rendements des céréales restent excessivement faibles, avec des moyennes avoisinant 1,45 t/ha, comparées à des moyennes de 3,20 t/ha en Inde et à 6,08 t/ha en Chine, sans parler de la faible valeur nutritionnelle de certaines denrées produites.

Enfin, dans un contexte de changement climatique, le phénomène a tendance à s'amplifier et les risques de se multiplier, alors qu'on estime que le continent perd déjà environ 3% de son PIB en raison de l'épuisement des nutriments et de la dégradation générale des sols chaque année, une trajectoire insoutenable pour l'économie des pays.⁵

Une filière des engrais en souffrance

Le diagnostic des problèmes rencontrés dans la région au niveau de la filière engrais est maintenant assez bien connu, et peut se résumer de la sorte :

Au niveau de l'offre, le marché des engrais fait face à de nombreuses difficultés et qui sont liées, entre autres, à : (i) un climat des affaires peu favorable avec une réglementation excessive et inadaptée, (ii) un circuit d'approvisionnement très étendu et très complexe et qui est caractérisé par une logistique de transport, de stockage et de distribution inadaptée, entraînant des coûts de transactions trop élevés, (iii) des mécanismes de financement inadaptés, (iv) une demande dispersée en raison de la multitude de petits marchés fragmentés et mal connectés, (v) des politiques de subventions inadaptées, et enfin, (vi) des capacités de production locales largement inexploitées.

² On estime qu'environ 50 % de la production alimentaire mondiale dépend directement de l'utilisation des engrais (minéraux et organiques). Cette information est à mettre en regard avec la production et la productivité agricole actuelle en Afrique de l'Ouest, qui est l'une des plus faible au monde.

³ Les objectifs, selon la déclaration d'Abuja étaient d'atteindre 50 kg/ha/an de nutriments, en moyenne.

⁴ Données du Centre international de développement des engrais (IFDC), 2013.

⁵ Initiative sur les sols pour l'Afrique : Document-cadre (2023).

Du point de vue de la demande, et même si les besoins sont très élevés, force est de constater que les commandes sont généralement très réduites. Cet état de fait s'explique par la combinaison de différents facteurs, parmi lesquels il convient de citer : (i) le coût élevé des engrais par rapport au coût global des productions et par rapport aux faibles marges qui sont réalisées par les producteurs, (ii) le manque d'information sur la disponibilité et le coût des engrais sur le marché, (iii) l'accès limité des agriculteurs à des sources appropriées de financement, et enfin, (iv) le manque d'efficacité dans l'utilisation des engrais par des agriculteurs insuffisamment formés et encadrés, à cause notamment d'une mauvaise valorisation de l'ensemble des connaissances acquises.

Les opportunités de renforcement de la filière et pour l'amélioration de la santé des sols

Même si l'approvisionnement en engrais et la santé de sols restent très problématiques dans la région, le secteur peut quand même s'appuyer sur des fenêtres d'opportunités ainsi que sur des acquis et des avancées qui doivent pouvoir servir d'exemple et de catalyseur. Il convient notamment de mentionner :

- La possibilité de tirer profit des ressources naturelles locales et d'augmenter substantiellement la **production régionale d'engrais organiques et minéraux**.
- La possibilité de capitaliser sur les nombreux échanges et les réflexions menées à différents niveaux et de les traduire en résolutions et actions concrètes pour **améliorer le cadre politique et réglementaire afin d'améliorer la transparence, la traçabilité, et la circulation des engrais à l'intérieur du marché Ouest Africain**.
- La possibilité de capitaliser sur la connaissance des circuits de transport et de distribution, afin de répondre aux besoins en matière de **renforcement du maillage des infrastructures de transport et de stockage** et de renforcement des services associés.
- La possibilité de **capitaliser sur les avancées de la recherche en matière de suivi de la santé des sols**, et sur les expériences en matière de **vulgarisation de bonnes pratiques agricoles et d'utilisation des engrais**, afin d'augmenter les rendements et de mieux faire face aux défis environnementaux accentués par le changement climatique.
- La possibilité de capitaliser sur les expériences en matière de **financement des producteurs et productrices agricoles**, afin notamment de promouvoir une nouvelle stratégie en matière de mise en place de **programmes de subventions intelligents**, qui permettent d'augmenter durablement les rendements, la résilience, la nutrition, les revenus agricoles et la santé de sols, mais sans générer des distorsions au niveau des marchés et entre les pays voisins.

2. La Feuille de route et la Déclaration de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel

Cadrage de la Feuille de route pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel avec le Plan d'action Africain pour les engrais et la santé des sols

L'initiative pour le renforcement de la filière des Engrais et l'amélioration de la Santé des Sols en Afrique de l'Ouest et au Sahel a permis la préparation de la Feuille de route de la CEDEAO. Cette feuille de route s'inscrit dans le cadre du nouveau Plan d'Action pour les Engrais et la Santé des sols en Afrique, afin de proposer un cadre opérationnel pour la région, basé sur l'identification d'actions prioritaires pour permettre aux différents partenaires d'y situer leurs prochaines contributions au sein d'une stratégie bien articulée.

Afin d'assurer la cohérence, la feuille de route de la CEDEAO est alignée avec le projet de Plan d'Action pour l'Afrique pour les engrais et la santé des sols. A ce titre :

- Le Feuille de route adopte **la même vision et la même stratégie** globale que le projet de Plan d'action décennal pour l'Afrique.
- La Feuille de route conserve les mêmes **4 axes prioritaires** (ou résultats) que le projet de Plan d'Action et s'appuie sur les mêmes **7 propositions d'engagement**, adaptés au contexte de la région Afrique de l'Ouest, notamment à l'issue du processus de consultations⁶ qui a précédé la table ronde.
- Les **12 actions prioritaires** définies à l'issue du **processus de consultations**, sont des actions prioritaires spécifiques à la région et qui doivent permettre d'orienter de manière pratique les engagements futurs des différents partenaires au sein d'un cadre cohérent.

Les 4 axes prioritaires du projet de Plan d'Action pour l'Afrique

Les 4 axes prioritaires du projet de Plan d'Action⁷ décennal pour les Engrais et la santé des sols en Afrique sont les suivants :

1. **Le renforcement des politiques sectorielles et du cadre politique et réglementaire** afin de promouvoir les investissements et permettre le renforcement du marché de la filière des engrais.
2. **L'amélioration de l'accès aux engrais organiques et minéraux**, via une augmentation de la production et de la distribution domestique, l'amélioration des infrastructures, l'appui à la recherche portant sur les engrais organiques et minéraux, et via le renforcement du commerce intrarégional d'engrais.

⁶ Un processus de consultation avec l'ensemble des parties prenantes du secteur public, privé, bancaire et avec les partenaires techniques et financiers s'est déroulé durant les mois d'avril-mai 2023 avec près de 300 invitées.

⁷ La présentation détaillée de ces axes prioritaires incluant les produits et les résultats attendus en présenté annexe.

3. Une meilleure efficacité et une utilisation plus durable des engrais organiques et minéraux via la mise en place de pratiques adaptées en matière de cultures, en matière d'utilisation des engrais et de gestion durable des sols, afin d'assurer une plus grande résilience et une amélioration de la santé des sols.

4. Le renforcement institutionnel et le renforcement des capacités humaines pour assurer la gestion durable des engrais et la santé des sols, via notamment, la promotion de technologies locales portants sur l'utilisation des engrais et sur la santé des sols, la mise en place des services d'analyse des sols, et la création de réseaux régionaux d'échange de connaissances.

Les 7 engagements du projet de Déclaration pour le Plan d'Action pour l'Afrique

1. Tripler la production et la distribution nationales d'engrais organiques et minéraux.
2. Mettre à la disposition d'au moins 70 % des petits exploitants agricoles du continent des recommandations agronomiques ciblées pour des cultures, des sols et des conditions climatiques spécifiques afin d'assurer une plus grande efficacité et une utilisation durable des engrais.
3. Inverser la dégradation des terres et restaurer la santé des sols sur au moins 30 % des sols dégradés.
4. Rendre pleinement opérationnel le mécanisme africain de financement des engrais (AFFM) afin d'améliorer la production, l'achat et la distribution d'engrais organiques et minéraux, ainsi que les interventions en faveur de la santé des sols.
5. Formuler et mettre en œuvre des politiques et des réglementations afin de créer un environnement propice aux interventions en matière d'engrais et de santé des sols.
6. Développer et promouvoir un renforcement systémique des capacités nationales en matière de pratiques et de technologies de gestion des engrais et de la santé des sols adaptées au contexte local.
7. Veiller à ce qu'au moins 70 % des petits exploitants agricoles aient accès à des services de vulgarisation et de conseil de qualité en matière d'engrais et de santé des sols, tant de la part des systèmes de vulgarisation, publics que privés.

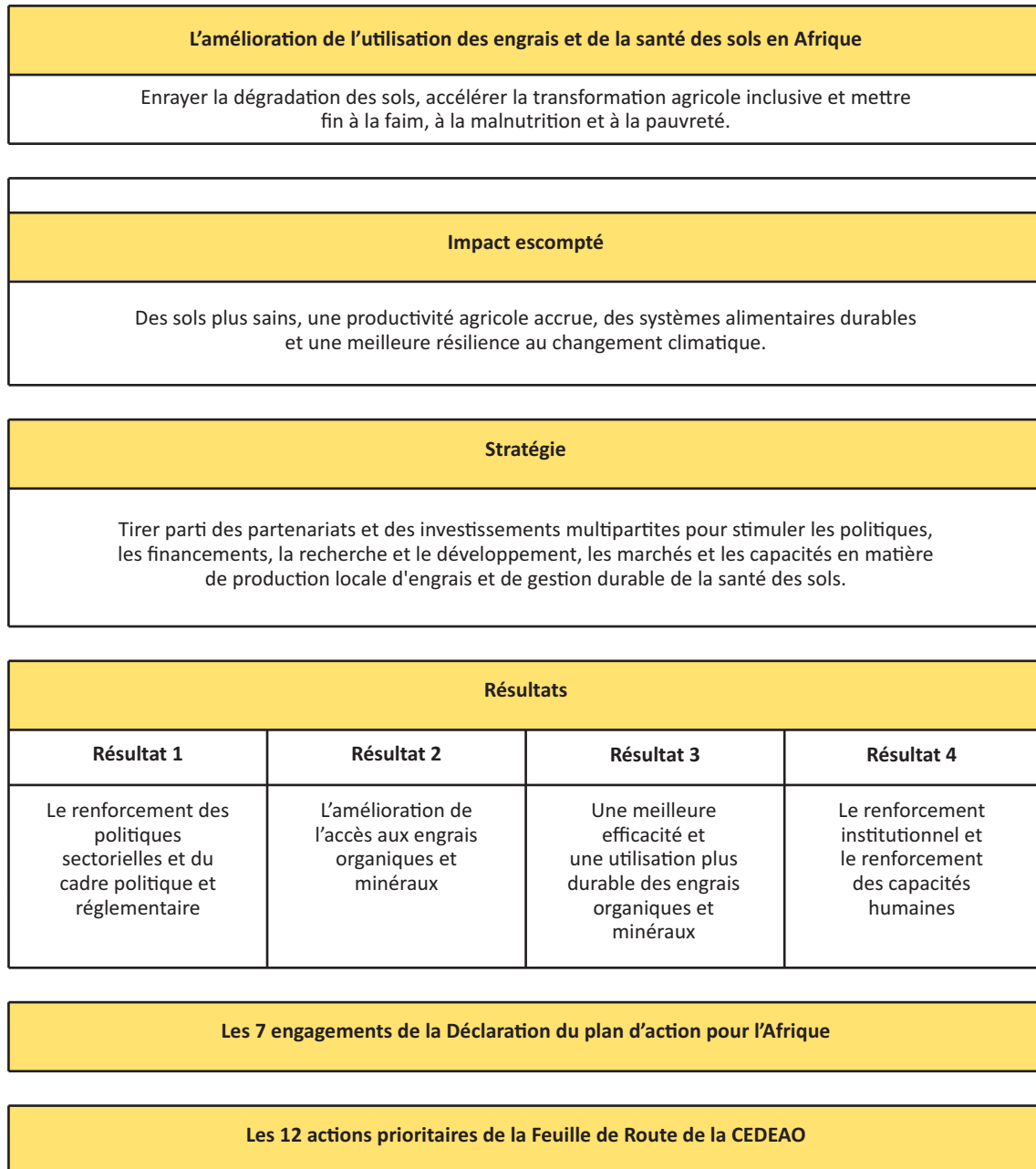


Figure 1 : Intégration de la Feuille de route dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique.

3. Les 12 actions prioritaires de la Feuille de Route pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel

Les travaux du groupe d'experts et le processus de consultations (voir annexe 3) ont permis d'identifier 12 actions prioritaires, elles-mêmes décomposées en sous-actions pratiques, devant permettre d'atteindre les objectifs spécifiques pour la région, en conformité et alignées avec les 4 axes prioritaires et les 7 engagements proposés pour le plan d'action pour l'Afrique sur les engrais et la santé des sols.

Axe 1 : Amélioration des politiques, des investissements, des financements et des marchés pour une gestion durable de la santé des sols et des engrais

Action prioritaire #1 : Améliorer l'accès à l'information sur les marchés des intrants agricoles

Contributions à l'Engagement No 5

Description : Cette action vise à suivre et à évaluer régulièrement, et avec un niveau de granularité approprié, la demande et la consommation des engrais ainsi que leur application efficace, en association avec d'autres techniques d'amélioration de la fertilité des sols, et d'en évaluer les résultats en termes de productivité agricole et de rentabilité au niveau de l'exploitation agricole. Ce suivi sera assuré via la consolidation et la pérennisation des structures et des outils existants.

Sous-action 1 : Développer et assurer le bon fonctionnement d'un système régional d'information des marchés pour les engrais organiques et minéraux ainsi que les biofertilisants et les amendements, en se basant sur les systèmes d'information existants.

Sous-action 2 : Collecter régulièrement et valider les informations sur les différents acteurs impliqués, l'offre et la demande des produits, les prix enregistrés, et les spécificités des intrants disponibles sur les marchés. Ces informations seront rendues accessibles aux décideurs politiques, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs de la filière.

Sous-action 3 : Créer et maintenir un réseau d'experts afin d'évaluer et d'analyser régulièrement l'utilisation des engrais, la fertilité des sols et les niveaux de productivité, ainsi que la santé sols (incluant leur capacité à séquestrer le carbone), et de consolider les résultats dans des rapports annuels, incluant les recommandations, et qui seront présentés aux Etats Membres.

Action prioritaire #2 : Renforcer et compléter le cadre réglementaire régional sur le contrôle de la qualité des engrais

Contributions aux Engagements No 5 et 6

Description : Cette action vise à améliorer la qualité des engrais mis à la disposition des producteurs et productrices agricoles en renforçant la réglementation existante, les capacités de contrôle et la diffusion des informations.

Sous-action 1 : Mettre en place d'urgence et opérationnaliser le Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais (COACE), en application du Règlement d'exécution ECW/PEC/IR/05/12/16 de la CEDEAO.

Sous-action 2 : Compléter la réglementation régionale existante sur les engrais minéraux avec des dispositions réglementaires relatives aux sources complémentaires de nutrition des plantes et de santé des sols (engrais organiques et organo-minéraux, biofertilisants, biostimulants, amendements des sols, etc.).

Sous-action 3 : Améliorer les connaissances des différents acteurs du secteur privé et de la société civile, y compris les organisations professionnelles agricoles, en matière de qualité des engrais et appuyer les initiatives des associations des professionnels de l'engrais en termes de surveillance qualité de leurs membres.

Sous-action 4 : Renforcer les capacités financières, organisationnelles, opérationnelles et techniques des services et organes compétents (services de contrôle, comités nationaux consultatifs et laboratoires d'analyse des engrais) et la formation du personnel technique et administratif à travers des mécanismes financiers endogènes (budgets nationaux, revenus générés par les dispositifs de contrôle, etc.) et exogènes (projets, accords bilatéraux, etc.).

Action prioritaire #3 : Améliorer l'efficacité des programmes de subvention des engrais dans tous les pays concernés

Contributions aux Engagements No 5 et 6

Description : Cette action vise à améliorer l'efficacité, à harmoniser, et à éviter les effets pervers des programmes de subvention agricole, et notamment des programmes de subvention des engrais. La distribution des engrais subventionnés devra être réalisée dans le respect des principes directeurs édictés dans la Directive y relative notamment ceux portant sur l'efficacité, la transparence et le ciblage en mettant en œuvre des systèmes innovants qui utilisent les TIC (coupons, bons, etc.) en vue d'améliorer la traçabilité.

Sous-action 1 : Accélérer le processus d'adoption du projet de Directive⁸ relative à la gestion des programmes de subvention des engrais, son édicition et son application par

.....
⁸ Le Guide développé par la CEDEAO et IFDC qui constitue le projet de directive régionale présente de façon synthétique les principales caractéristiques de la plupart des programmes de subvention et propose ainsi un ensemble de 13 principes directeurs consensuels et de 36 actions concrètes pour améliorer la conception, la mise en œuvre, la supervision et l'évaluation de ces programmes, au bénéfice de l'ensemble des acteurs impliqués, depuis les fournisseurs des engrais jusqu'aux producteurs agricoles.

les Etats membres pour des subventions intelligentes, avec un accent particulier sur la prise en compte des intrants complémentaires et la santé des sols.

Sous-action 2 : Procéder à une large diffusion de la Directive pour les programmes de subvention intelligente et des autres matériels de communication et de formation et, sensibiliser, former et accompagner les différents acteurs dans l'application des principes directeurs y relatifs.

Sous-action 3 : Accompagner les Etats membres, aussi bien dans la réforme des programmes actuels de subvention vers des programmes de subventions intelligentes, que dans leur mise en œuvre et leur suivi. Un accent particulier devra être mis sur des programmes qui soutiennent et récompensent l'utilisation durable et efficace des nutriments au niveau de l'exploitation agricole ainsi que la santé des sols (4 R, séquestration du carbone, etc.) tout en mettant en œuvre le principe directeur sur la stratégie de sortie.

Sous-action 4 : Créer des cadres de concertation entre les pays de la région, avec la forte implication du secteur privé et des autres acteurs de la chaîne de valeur agricole/des engrais, en vue de favoriser les échanges sur la mise en œuvre des programmes de subvention des engrais et la prise de décisions au plus haut niveau des Etats pour renforcer le processus d'harmonisation.

Action prioritaire #4 : Réviser les politiques fiscales et douanières sur les engrais et des éléments constitutifs entre les pays de la CEDEAO

Contributions à l'Engagement No 5

Description : Cette action consiste à proposer une révision de la taxation pour les engrais et pour les éléments entrant dans leur fabrication, afin de diminuer les coûts des engrais pour les producteurs et productrices agricoles et inciter à une production locale. Cette dernière permettra non seulement à la région de valoriser ses ressources naturelles mais aussi d'améliorer la disponibilité des engrais et de favoriser leur customisation aux spécificités locales.

Sous-Action 1 : Promulguer l'engagement à éliminer progressivement les droits et taxes sur les engrais et les produits associés, en application des règles du marché unique et du Tarif Extérieur Commun.

Sous-Action 2 : Réaliser une étude sur la situation actuelle des niveaux des droits et taxes sur les engrais en Afrique de l'Ouest et au Sahel, y compris les engrais organiques et minéraux, les amendements des sols, les biofertilisants, et autres produits associés ;

puis proposer les réformes appropriées et accompagner les Etats membres dans leur mise en œuvre et le suivi de l'application au niveau national. Par ailleurs, il est fortement recommandé de simplifier les formalités douanières et administratives des importations, afin de réduire les délais d'admission des produits.

Axe 2 : Amélioration de l'accès aux engrais minéraux et organiques

Action prioritaire #5 : Augmenter la production locale d'engrais minéraux et organiques

Contributions à l'Engagement No 1

Description : Cette action consiste à augmenter la production régionale d'engrais minéraux et organiques, et des produits associés, afin de mieux répondre à la demande actuelle et future de la région. Elle permettra une valorisation des ressources naturelles et une captation de la valeur par la région, ainsi que de favoriser l'offre de produits customisés, adaptés aux spécificités locales.

Sous-action 1 : Identifier et promouvoir les opportunités d'investissement pour valoriser les ressources régionales qui entrent dans la production d'engrais organiques et minéraux ainsi que les produits associés, en favorisant notamment les techniques innovantes et plus respectueuses de l'environnement (comme la production d'ammonium vert).

Sous-action 2 : Développer, en partenariat avec le secteur privé et l'appui des partenaires techniques et financiers, des plans régionaux de valorisation des ressources locales et d'implantation de nouveaux sites de production locaux et régionaux. A cet effet, des études de faisabilité, conceptuelles et d'ingénierie doivent être financées dans les pays, afin de ramener ces projets à maturité et les rendre bancables pour attirer les investisseurs. Un groupe d'experts intégrant des professionnels de l'industrie sera constitué pour accompagner le développement des projets.

Sous-action 3 : Déployer des mesures d'incitations fiscales et des soutiens techniques et financiers, afin de (i) faciliter la création d'entreprises dédiées à la production locale d'engrais et d'amendements organiques et minéraux, en particulier celles dirigées par des femmes et des jeunes, (ii) relier ces unités locales aux circuits locaux de commercialisation.

Action prioritaire #6 : Faciliter et encourager le commerce sous-régional des engrais

Contributions aux Engagements No 1 et 5

Description : Cette action vise à mieux répondre aux besoins régionaux en engrais, notamment aux besoins en engrais importés et en engrais produits localement et en grande quantité par l'industrie. Elle vise à faciliter et fluidifier les conditions d'entrées dans l'espace

CEDEAO, UEMOA et CILSS, harmoniser les conditions de circulation à l'intérieur de la CEDEAO, et améliorer la logistique. Elle vise également à assurer l'approvisionnement suffisant et régulier en fertilisants, sur base de nouveaux modèles d'accord et d'engagement entre le secteur public et l'industrie.

Sous-action 1 : Promulguer la déclaration sur les engrais, tant de source inorganique qu'organique, en tant que produit stratégique sans frontières, libres de circuler sans entraves dans l'espace CEDEAO, UEMOA et CILSS.

Sous-action 2 : Institutionaliser la priorité d'accostage et de déchargement dans les ports de l'Afrique de l'Ouest pour les navires transportant des engrais en tant que produit de première nécessité.

Sous-action 3 : Investir dans les infrastructures nécessaires au transport et au stockage des engrais afin de faciliter la manutention et afin de réduire les coûts logistiques, et notamment : (i) aménager les infrastructures portuaires, incluant la mise en place de quais dédiés permettant d'accueillir des navires de fort tonnage et dotés des mécanismes modernes de déchargement, (ii) aménager les infrastructures ferroviaires afin de l'adapter au transport en vrac des engrais.

Sous-action 4 : Revoir les mécanismes d'appels d'offres et de commande des engrais annuels auprès du secteur privé et favoriser la mise en place de contrats sur du moyen-long terme avec les principaux producteurs locaux et régionaux, avec comme objectifs de minimiser les coûts, de disposer du produit à temps et d'atténuer la volatilité des prix.

Sous-action 5 : Développer des stocks stratégiques régionaux en cohérence avec les principaux corridors régionaux et identifier un plan d'investissement intégré pour assurer un approvisionnement efficient des pays de la région incluant les pays enclavés.

Action prioritaire #7 : Renforcer les capacités et étendre le réseau des distributeurs d'intrants agricoles

Contributions aux Engagements No 1, 2 et 5

Description : Cette action consiste à étendre et à renforcer le maillage du réseau des agro-distributeurs et à renforcer leurs capacités de manière à améliorer la distribution d'intrants sur tous les territoires, afin de mettre à la disposition des agriculteurs des intrants et des services de qualité.

Sous-action 1 : Susciter la constitution d'associations des agro-distributeurs, de manière à pouvoir stimuler des synergies et des partenariats. Faciliter le dialogue avec les autres intervenants et mieux représenter ce sous-secteur. Supporter le renforcement des agro-distributeurs et mieux structurer le réseau de distribution.

Sous-action 2 : Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des agro-distributeurs, par des programmes de formation certifiant sur les meilleures pratiques d'agronomie et les pratiques de gestion. Mettre en place des mécanismes d'incitation des agro-distributeurs, en tant que encadrants de proximité, afin de promouvoir des pratiques permettant une application efficiente des nutriments et la préservation/restauration des sols.

Sous-action 3 : Développer des produits financiers adaptés, afin de mettre à la disposition des agro-distributeurs des mécanismes de crédit et de garantie conformes à leurs besoins en termes de dépenses d'investissement et d'exploitation.

Action prioritaire #8 : Stimuler la demande et valoriser l'utilisation des engrais par les producteurs et productrices agricoles

Contributions à l'Engagement No 5

Description : Cette action consiste à favoriser l'intégration des producteurs et productrices agricoles à l'amont et à l'aval des filières, à la fois pour faciliter l'accès physique et financier aux intrants, et l'écoulement de produits de récoltes, de manière à leur permettre de mettre en place des pratiques agricoles durables et rentables favorisant l'adoption des pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols.

Sous-action 1 : Identifier et documenter les initiatives et les modèles prometteurs qui ont été testés et qui ont permis de relier correctement les producteurs et productrices agricoles aux marchés des engrais et des autres intrants agricoles. Développer une stratégie pour leur mise à échelle à travers des plans et des programmes de développement.

Sous-action 2 : Préparer et mettre en œuvre les stratégies et les politiques, accompagnées de financements, pour permettre aux petits producteurs et productrices agricoles d'améliorer l'accès physique aux engrais ainsi qu'une bonne connexion aux marchés.

Sous-action 3 : Proposer et préparer à grande échelle, sur la base des initiatives et des modèles prometteurs, les mécanismes de financement adaptés aux conditions et aux besoins des producteurs et productrices agricoles, afin de faciliter leur accès aux intrants agricoles et autres prestations utiles à la gestion intégrée de la fertilité des sols.

Sous-action 4 : Développer, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, les mécanismes de financement adaptés à la transformation et à la valorisation locales de la production agricole et au développement des systèmes d'agrégation facilitant l'accès des productions agricoles aux marchés.



Dominic Chavez / World Bank



Yosef Hadar / World Bank

Axe 3 : Meilleure efficacité, résilience et utilisation durable des apports d'engrais minéraux et organiques, et amélioration des interventions sur la santé des sols

Action prioritaire # 9 : Renforcer la surveillance de la santé des sols Ouest africains

Contributions aux Engagements No 2, 3 et 6

Description : Cette action vise à renforcer le suivi de la santé des sols et l'amélioration de la diffusion des résultats et des recommandations. Une première phase consistera à effectuer une mise à jour de l'état actuel de la fertilité des sols. Cette évaluation doit permettre de déterminer et de cartographier, au niveau de la granularité souhaitée, les besoins en nutriments à fournir via les engrais organiques et minéraux et à partir de pratiques agricoles adaptées. La seconde étape consistera à assurer le suivi régulier, à partir de structures pérennes, afin d'évaluer les changements et de proposer régulièrement les ajustements nécessaires. Ce suivi régulier pourrait informer sur la séquestration du carbone et faciliter l'accès des petits producteurs et productrices agricoles aux crédits carbone.

Sous-action 1 : Mettre en œuvre et coordonner des programmes sous-régionaux de surveillance continue de la fertilité et de la santé des sols avec les organismes nationaux et régionaux de recherche via la mise en place d'un Centre Régional, ayant pour mission : (i) la coordination et la cohérence entre les initiatives d'évaluation de l'état des sols, en visant à combler les lacunes au niveau des connaissances actuelles (ii) l'établissement et la publication dans des Systèmes d'Information des sols, des cartes de fertilité régionales tenant compte des particularités entre les sols des différents pays de la zone ; (iii) l'évaluation régulière de l'état de la santé des sols, en capitalisant sur les données et les outils existants, (iv) la formulation de recommandations de politiques pour l'amélioration de la santé des sols, (v) le plaidoyer pour les sujets liés à la santé des sols de la région, (vi) le renforcement des capacités des institutions nationales en charge de la fertilité et la santé des sols, et (vii) la mobilisation des ressources de financement du fonctionnement du Centre et de ses programmes visant l'amélioration de la santé et la fertilité des sols.

Sous-action 2 : Encourager les pays à élaborer des programmes de recommandations de fertilisation basés sur la mise en œuvre des principes 4R (bonne source, bon moment, bonne quantité et bon endroit), en tenant compte des systèmes de culture, des spécificités climatiques, des composantes de la santé des sols et des impacts environnementaux.

Sous action 3 : Préparer et financer, avec l'appui des partenaires techniques et financiers et l'implication du secteur privé, un programme régional devant (i) adresser les questions liées à la disponibilité et l'accès des engrais, et l'amélioration durable de la fertilité et de la santé des sols, (ii) appuyer la mise en œuvre des réformes requises pour l'amélioration de l'environnement du secteur des engrais, (iii) mettre en place le Centre régional susmentionné.

Action prioritaire #10 : Renforcer les capacités des organes de recherche pour améliorer la fertilité et la santé sols de la région

Contributions à l'Engagement No 6

Description : Cette action vise à améliorer les capacités des institutions de recherche nationales et régionales. Elle comprend des interventions telles que le financement de l'acquisition d'équipements adéquats, la formation par le biais de partenariats avec le secteur privé ou directement par les États et leurs partenaires. Elle vise également à assurer aux agriculteurs et aux États l'accès à des recommandations de pratiques agricoles et de politiques pour répondre aux défis de la restauration et du maintien de la fertilité et de la santé des sols.

Sous-action 1 : Renforcer les organes de recherche agricole, notamment par (i) le financement de l'acquisition et la maintenance de matériels et infrastructures de recherche pour les services nationaux de recherches agricoles, et (ii) le renforcement des capacités et la formation de nouveaux chercheurs.

Sous-action 2 : Développer, ou améliorer la disponibilité et l'accessibilité des services d'analyse de sols au plus près des producteurs et productrices agricoles à travers les centres et instituts de recherche publics et privés, y compris les établissements universitaires, en vue de permettre une fertilisation qui répond aux besoins des sols.

Sous-action 3 : Encourager les Structures Nationales de Recherche Agronomique (SNRA), à collaborer avec les ONG et les partenaires du secteur privé pour développer, compléter et améliorer les recommandations et itinéraires techniques, incluant des pratiques de conservation de la santé des sols et d'amélioration de la fertilité, et de les rendre accessibles aux producteurs et productrices agricoles en assurant leur large diffusion à travers différents canaux, dont les plateformes en ligne.

Sous-action 4 : Développer, valider et diffuser des guides régionaux pour la production, la distribution et l'utilisation des engrais et amendements organiques et minéraux et des produits associés.

Sous-action 5 : Mener, avec l'appui des partenaires techniques et financiers, un programme de recherche et développement sur les problèmes de santé des sols (acidité, salinité, érosion, etc.) et développer des solutions adaptées pour l'amendement et la restauration des sols.

Axe 4 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour une gestion durable de la santé des sols et des engrais

Action prioritaire #11 : Renforcer les capacités humaines et opérationnelles des services de vulgarisation

Contributions aux Engagements No 6 et 7

Description : Cette action vise à assurer la consolidation et la vulgarisation des connaissances en matière de vulgarisation sur l'utilisation des engrais et la santé de sols à partir d'outils technologiques appropriés et d'un réseau d'agents vulgarisateurs renforcés.

Sous-action 1 : Promouvoir l'émergence et l'adoption d'une plateforme numérique régionale destinée aux agents de vulgarisation, afin de faciliter la mise à disposition et l'accès aux recommandations de pratiques agricoles pour les agriculteurs et la diffusion des meilleures pratiques en matière d'amendement et de restauration des sols.

Sous-action 2 : Inciter, par des documents de politique des différents programmes agricoles, le renforcement des services publics et privés de vulgarisation aux agriculteurs.

Sous-action 3 : Renforcer les capacités des institutions de formation dans le domaine de la fertilité et de la santé des sols en y intégrant des formations sur les nouvelles techniques et technologies digitales d'analyse des sols, de cartographie, d'intelligence artificielle, la modélisation, la big data, etc.

Sous-action 4 : Renforcer, d'une part les capacités des services de vulgarisation et de conseil agricoles publics et privés en les dotant d'un nombre accru de ressources humaines hautement qualifiées en matière de gestion de la fertilité et la santé des sols, et de moyens matériels modernes de collecte, d'analyse du sol, de diagnostic des problèmes, de traitement des données et de diffusion des conseils agricoles, et d'autre part les partenariats et synergies des services de vulgarisation et de conseil agricoles avec les institutions de recherche et de formation.

Action prioritaire #12 : Sensibiliser les décideurs et les autres parties prenantes sur l'importance des engrais et la santé des sols

Contributions à l'Engagements No 6

Description : Cette action vise à sensibiliser correctement l'ensemble des parties prenantes, y compris les décideurs politiques, autour de l'importance stratégique de la question des engrais et de la santé des sols, au regard des objectifs de développement de l'agriculture et de l'atteinte des objectifs en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle dans la région.

Sous-action 1 : Sensibiliser l'ensemble des décideurs et les acteurs clés, sur la base de documentation et de messages adaptés et correctement véhiculés, autour de l'importance de la gestion intégrée des engrais et de la fertilité des sols, dans le but d'assurer durablement le développement de l'agriculture dans la région.

Sous-action 2 : Informer et sensibiliser les populations rurales de l'espace régional sur la question de la gestion intégrée de la fertilité et de la santé des sols et de la protection de l'environnement, à travers des outils de communication de masse (campagnes d'information via les médias, programmes éducatifs).

Sous-action 3 : Développer des programmes de formation certifiant des professionnels de l'agriculture des secteurs publics et privés sur la gestion intégrée de la fertilité et la santé des sols.

Sous-action 4 : Déclarer la santé des sols comme un bien public. En conséquence, les programmes de restauration doivent bénéficier du financement des partenaires techniques et financiers et des budgets des États.

Sous action 5 : Favoriser la mise en place de Systèmes d'Information Géospatiale capitalisant les données satellitaires et les données de terrain, lesquelles seront utilisées comme des outils d'aide à la décision pour les acteurs publics et privés et qui serviront à combler le manque d'informations nécessaires pour le suivi du secteur.

4. Questions transversales

Les questions transversales suivantes font partie intégrante de la présente feuille de route et leur prise en compte permet d'accompagner et d'améliorer la mise en œuvre :

- L'inventaire et la capitalisation des initiatives innovantes de développement du secteur des engrais et de santé des sols dans les pays de la sous-région.
- La mise en place d'un mécanisme fonctionnel de suivi-évaluation, de capitalisation et d'apprentissage, y compris les revues régulières de la mise en œuvre des politiques, des réglementations, des directives et des programmes communautaires.

5. Suites à donner

Les prochaines étapes à la suite de la validation de la feuille de route sont les suivantes :

1. La transmission aux différents Etats membres, et selon les canaux officiels, de la Déclaration et de la Feuille de route validée pour appropriation et contribution à la mise en œuvre.

2. L'appui à la préparation et la participation au Sommet Africain sur les Engrais et la Santé des Sols en 2023, et présentation de la feuille de route en tant que contribution au Plan d'action africain.

3. La préparation et le lancement d'une campagne de sensibilisation autour de la feuille de route orchestrée par la CEDEAO, afin de solliciter les engagements des Etats membres, des partenaires techniques et financiers, et du secteur privé.

La mise en œuvre de la feuille de route

La feuille de route ouvre une phase préparatoire de 18 mois pour la définition de plans d'action régionaux et nationaux décennaux (phase de domestication). Cette phase préparatoire devra permettre (i) d'adresser les défis immédiats et (ii) de préparer la mise en œuvre des actions sur le moyen et long terme.

Adresser les défis immédiats et les opportunités d'impact rapide

- **Faire appliquer la déclaration sur les engrais**, tant de source minérale qu'organique, en tant que produit stratégique sans frontières, libre de circuler sans entraves dans l'espace CE-DEAO, UEMOA et CILSS.
- **Institutionnaliser la priorité d'accostage et de déchargement** dans les ports de l'Afrique de l'Ouest pour les navires transportant des engrais en tant que produit de première nécessité.
- **Opérationnaliser le Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais (COACE)**, en application le Règlement d'exécution ECW/PEC/IR/05/12/16, pour garantir la qualité des engrais dans l'espace régional.
- **Appuyer les actions urgentes et innovantes qui sont en cours, ou en cours de préparation** : Faciliter et accélérer la mise en œuvre des projets et des initiatives en cours, et notamment les activités sensibles à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que les activités qui permettent de répondre rapidement et efficacement aux besoins des producteurs.
- **Réaliser les études et un plan d'action spécifique, à l'issue d'une phase d'études préliminaire, devant permettre de capitaliser sur les opportunités de production locale d'engrais** et sur la base du développement d'une stratégie régionale en matière de production et de distribution d'intrants minéraux et organiques.

Préparer la mise en œuvre des actions sur le moyen et long terme (2025-2035)

- **Préparer les plans régionaux et nationaux d'actions pour les engrais et la santé des sols** incluant : i) les phases de collecte d'information et ii) les études (y compris les études d'impacts), iii) la préparation de l'environnement opérationnel et iv) l'identification des financements.
- **Assurer l'application des règles du marché unique pour les engrais et les produits associés** : i) Adresser rapidement les questions institutionnelles du cadre légal, fiscal et réglementaire au niveau de chaque pays et entre les pays de l'espace CEDEAO, UEMOA et CILSS, afin de faciliter l'entrée et la circulation des engrais et des produits associés au sein du marché régional, ii) Promouvoir le recours aux bonnes pratiques en matière de transparence et de passation des marchés, iii) Améliorer la traçabilité, la certification et le contrôle de la qualité des engrais, iv) Mettre en place des mesures d'incitation, notamment fiscales, favorisant un plus grand engagement du secteur privé.

6. Acronymes

AFD	Agence Française de développement
AFFM	Mécanisme africain de financement du développement des engrais
AFSHS	Sommet africain sur les engrais et la santé des sols
BAD/AfDB	Banque Africaine de Développement
BIDC/EBID	Banque d'Investissement et de développement de la CEDEAO
BOAD	Banque Ouest Africaine de développement
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sècheresse au Sahel
COACE	Comité Ouest Africain de Contrôle des Engrais
CORAF	Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricoles
DGIS	Direction Générale pour la Coopération Internationale du Royaume des Pays Bas
ECOWAB	Coordonnateur de l'ECOWAP Donor's Group
ECOWAP	Politique Agricole de la CEDEAO
EnGRAIS	Projet Feed the Future Stimuler la croissance par les systèmes régionaux d'intrants agricoles.
FAO	Organisation Mondiale pour l'Agriculture et l'Alimentation
FARA	Forum Africain pour la Recherche Agricole
FIDA/IFAD	Fonds International pour le Développement Agricole
FSRP	Programme de résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest
GBM	Groupe de la Banque Mondiale
GIFS	Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols
IFDC	Centre international de développement des engrais
IITA	Institut international d'agriculture tropicale
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des nations unies
PAM/WFP	Programme Alimentaire Mondial
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAIS	Strategie Régionale
ROPFA	Réseau des Organisations des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SNRA	Structures Nationales de Recherche Agronomique
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID/WA	Mission de l'Afrique de l'Ouest/Agence des États-Unis pour le dévelop pement international.
WAFA	Association Ouest Africaine des Professionnels de l'Engrais

7. Annexes

Annexe 1 : Les objectifs spécifiques de la Feuille de route et de la Table ronde de Lomé

a) Préparer la CEDEAO avec l'ensemble des partenaires, à la domestication du futur Plan D'action du Sommet Africain sur les Engrais et la Santé des sols (2025-2033) afin de l'adapter par rapport au contexte de l'Afrique de Ouest et du Sahel, et afin de le rendre opérationnel en traduisant les objectifs et les résultats attendus en activités concrètes qui devront être financées et menées par les différents acteurs (public, privé, institutions partenaires, bénéficiaires), à court et à moyen-long terme.

b) Vérifier l'alignement entre le Plan d'Action avec les autres documents cadres faisant mention des engrais et la santé des sols dans la région, et notamment le Politique Agricole de la CEDEAO (ECOWAS) et de la Stratégie régionale intégrée pour la gestion durable des intrants agricoles en Afrique de l'Ouest et au Sahel. **Apporter, si nécessaire, les ajustements au niveau des différents plans et au niveau des engagements**, de manière à gagner en cohérence et en efficacité.

c) Intégrer l'ensemble des actions en cours ou en phase de lancement, au sein d'une matrice commune autour des 7 engagements principaux du Plan d'Action, de manière à pouvoir mieux identifier, à partir de ce tableau de bord, les avancées réalisées, les efforts nécessaires en termes de synergies et de coordination, ainsi que les éléments de blocage, les gaps et les opportunités, afin de proposer les solutions appropriées.

d) Décider des interventions à mener pour combler ces gaps et améliorer la coordination afin de répondre aux objectifs et aux engagements, par ordre logique de priorités et sous forme d'une liste d'actions prioritaires.

e) Créer l'espace d'échange de manière à accueillir et intégrer les nouvelles contributions des différents partenaires et les traduire en engagements.

Annexe 2 : Résumé des produits attendus pour les 4 résultats ou Axes prioritaires du Plan d'action pour les engrais et la santé des sols en Afrique

Résumé : Plan d'action sur les engrais et la santé des sols en Afrique	
Contexte et justification	Le Sommet africain sur les engrais, qui s'est tenu à Abuja, au Nigeria, en juin 2006, a identifié la nécessité impérieuse de renforcer l'utilisation des engrais et des intrants connexes afin de stimuler la croissance durable de la productivité agricole et le développement économique et de remédier au déclin de la fertilité des sols. Le Sommet Africain, portera sur la santé des sols en Afrique en partant d'une perspective de Gestion intégrée de la fertilité des sols (GIFS). La GIFS prend en compte le concept de systèmes de production dans lesquels des engrais efficaces, tant minéraux qu'organiques, d'autres intrants, tels que des semences améliorées, l'efficacité de l'utilisation de l'eau pour l'irrigation, et d'autres aspects de la santé des sols et de leur gestion durable sont cruciaux pour la sécurité alimentaire et la durabilité de l'agriculture.
Vision	La mise en œuvre du plan d'action contribuera à enrayer la dégradation des sols, à accélérer la transformation agricole inclusive et à mettre fin à la faim, à la malnutrition et à la pauvreté.
Impact escompté	La réussite de la mise en œuvre du plan d'action sera confirmée par l'existence de sols plus sains, d'une productivité agricole accrue, de systèmes alimentaires durables et d'une meilleure résilience au changement climatique.
Stratégie	La principale stratégie pour assurer le succès de la mise en œuvre du plan d'action consiste à tirer parti des partenariats et des investissements multipartites pour stimuler les politiques, les finances, la recherche et le développement (R&D), les marchés et les capacités en matière d'engrais et de gestion durable de la santé des sols.
Résultat 1 : Amélioration des politiques, des investissements, des finances et des marchés pour les engrais et la gestion de la santé des sols.	Produit 1.1 : Amélioration de l'environnement politique pour une production et une utilisation efficaces des engrais et pour une gestion durable des sols.
	Produit 1.2 : Amélioration du financement et des investissements.
Résultat 2 : Amélioration de l'accès aux engrais organiques et minéraux et les rendre plus abordables.	Produit 2.1 : Augmentation de la production et de la distribution nationales et amélioration de la recherche sur les engrais organiques et minéraux.
	Produit 2.2 : Amélioration du commerce intra-régional des engrais.
Résultat 3 : Une plus grande efficacité, résilience et utilisation durable des apports d'engrais inorganiques et organiques et des interventions en faveur de la santé des sols et de la gestion durable des sols.	Produit 3.1 Elaboration de recommandations ciblées sur des cultures, des sols et des conditions climatiques spécifiques.
	Produit 3.2 Augmentation de l'efficacité de l'utilisation agronomiques des engrais à des niveaux optimaux.
	Produit 3.3 Création d'une base de données numérique d'informations sur les sols et son accessibilité.
Résultat 4 : Renforcement des capacités institutionnelles et humaines pour une gestion durable des engrais et de la santé des sols.	Produit 4.1 Développement et promotion de technologies locales efficace d'engrais et de santé des sols.
	Produit 4.2 Services d'analyse des sols disponibles et abordables pour un grand nombre de petits exploitants agricoles.
	Produit 4.3 Création de Réseaux régionaux d'échange de connaissances.
	Produit 4.4 Améliorer les systèmes de livraison au dernier kilomètre des solutions de santé des sols.

Annexe 3 : Les étapes de la préparation et de la mise en œuvre de la Feuille de route

La Feuille de route a été élaborée selon une approche participative avec l'ensemble des parties prenantes, y compris, le secteur public national et régional, les principaux représentants du secteur privé, les partenaires techniques et financiers ainsi que certains représentants des bénéficiaires.

Un groupe d'experts a été chargé de la rédaction de la Feuille de route sous la supervision de la CEDEAO et avec l'appui technique de l'IFDC et de la Banque Mondiale.

La Feuille de route a été alimentée à partir d'échanges et de discussions techniques en virtuel, présentiel et hybride, sur la base d'un processus de consultation robuste et à partir d'une méthodologie et de questionnaires préétablis. Ce processus a permis d'intégrer les contributions de plus de 300 représentants de différentes institutions, associations et représentants du secteur des engrais.

Les 25, 26 et 27 avril 2023 se sont tenues les premières étapes des Consultations préalables Ouest-Africaines et Sahéliennes (CEDEAO-UEMOA-CILSS) des parties prenantes en vue d'établir une feuille de route pour la CEDEAO en prélude Sommet africain sur les engrais et la santé des sols (AFSHS).

Il s'agit des consultations virtuelles de l'ensemble des acteurs de l'espace Ouest africain et sahélien impliqués dans les questions liées à la production agricole, la nutrition des plantes et la santé des sols. Pendant trois (3) jours, trois consultations d'une journée chacune ont réuni les acteurs (i) du secteur privé de l'industrie des engrais, (ii) de la société civile et les utilisateurs des engrais, et (iii) du secteur public en charge des questions relatives aux engrais. Les 15 pays membres de la CEDEAO plus la Mauritanie et le Tchad étaient représentés.

Les principaux documents liés à ces consultations sont les suivants :

- Termes de référence des consultations virtuelles
- Présentation : objectifs des consultations
- Présentation : introduction au Sommet Africain sur les engrais et la santé des sols
- Présentation : présentation des 12 actions prioritaires pour la CEDEAO
- Résultats des sondages
- Compte rendu des consultations virtuelles
- Liste des experts
- Communiqué de presse préalable aux consultations
- Communiqué de presse après les consultations

La Feuille de route sera validée techniquement à l'issue des sessions techniques de la première journée de la Table ronde des 30 et 31 mai 2023 à Lomé, et validée à l'issue de la rencontre de haut niveau de la seconde journée en présence des officiels et du secteur privé. Les engagements de la part de partenaires et des institutions, en appui à l'opérationnalisation de cette Feuille de route seront également été intégrés au cours de cette rencontre.

Dans une prochaine étape, la Feuille de route sera présentée par la CEDEAO en tant que document cadre de mise en œuvre du plan d'action sur les engrais et la santé des sols pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, durant le prochain sommet.

La mise en œuvre régionale de cette Feuille de Route débutera par une phase de domestication et de préparation des actions (investissement, projets, programmes nationaux) sur une période s'étalant sur 18 mois. La durée totale de la Feuille de route s'étendra de 10 ans (2023-2035).

Préparation du Sommet Africain sur les Engrais et la Santé des Sols	Table Ronde de Lomé		Sommet Africain sur les Engrais et la Santé des Sols	Mise en œuvre	
Drafts du Plan d'Action sur les Engrais et la Santé des Sols	Feuille de Route sur les Engrais et la Santé des Sols en Afrique de l'Ouest et au Sahel		Déclarations d'engagement	Validation du Plan d'Action sur les Engrais et la Santé des Sols	
Les 4 axes prioritaires	Les 4 axes prioritaires contextualisés à la région	Identification et description des 12 actions prioritaires pour répondre aux engagements et selon les 4 axes prioritaires	Déclaration d'engagement de la part de certain partenaires durant la Table Ronde en contribution aux actions prioritaires	Présentation par la CEDEAO de la feuille de route en tant que contribution au Plan d'Action Africain sur les engrais	Après une phase de 18 mois de préparation (domestication), mise en œuvre des 12 actions prioritaires selon la feuille de route
Les 7 engagements prioritaires	Les 7 engagements prioritaires contextualisés à la région				
	Analyse de la situation régionale par rapport au 7 engagements				
Début 2023	Mai 2023		Été 2023	2023-2033	

Figure 2 : Présentation des étapes pour l'élaboration et la mise en œuvre de la Feuille de route.

